© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Sur l’EuroMillions

Par Mef Postée le 01/11/2024 23:51

> Bonjour, je me suis interdit volontairement via vos services. Ma question est si je joue à l’EuroMillions que je gagne une somme importante, puisse l’encaisser, même si je suis interdit de jeux

---

Mise en ligne le 05/11/2024

Bonjour,

Nous sommes un dispositif d'aide à distance pour les personnes souffrant d'une addiction aux jeux d'argent et de hasard ainsi que pour leur entourage.

Il est probable que vous ayez effectué votre démarche auprès du service qui se nomme ANJ (Autorité Nationale des Jeux). Nous vous invitons à les contacter au 01 57 13 13 00 ou par leur adresse mail contact@anj.fr

Bien cordialement.
